

Retournez ce bulletin rempli par courrier à NuclExpert – Le Magellan – 7 rue Montespan – 91024 Evry

Tél : 01 64 98 81 41 - Mob : 06 84 45 94 81 - E-mail : contact@nuclexpert.com

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11 91 06245 91 auprès du préfet de région Ile de France



Entreprise - Raison sociale :

Adresse :

Nom Responsable Formation :

Téléphone :

E-mail :

Je soussigné(e) :

Service :

demande l'inscription de : M Mme **Nom :**

Prénom :

Fonction du stagiaire dans l'Entreprise :

Nom et Adresse de facturation de l'entreprise si différente :

N° de Commande :



Stage : Code de fabrication RCC-M – formation labellisée



Session du : **27 & 28 septembre 2018**
12 & 13 décembre 2018

Lieu : **EVRY - FRANCE (91)**

Durée : **2 jours (15 heures)**

Objectif

A l'issue de cette formation, de type acquisition, les participants seront capables d'avoir une bonne connaissance du code RCC-M permettant :

- D'adopter une logique de navigation dans le RCC-M en se référant au mode d'emploi
- De Connaître
- La constitution des différents volumes du RCC-M dernière édition
- Le rôle charnière de la Spécification d'Équipement

Programme ➤ Présentation d'une centrale nucléaire, réglementation nucléaire et rapport de sureté

- Pourquoi le RCC-M : lien avec réglementation, risque pression, sureté et inspection
- Les différents modes de défaillances pris en compte dans la conception
- Spécificité du RCC-M :
 - Approvisionnement des matériaux
 - Fabrication et le soudage
 - Les essais destructifs et les contrôles non destructifs
 - Propreté
- Rôle de la pièce technique du contrat
- **Le plus : Exercices d'application avec manipulation du code RCC-M**
- Evaluation de la formation

Nb stagiaires : Mini 6 personnes – Maxi 12 personnes

Coût du stage RCC-M : 1 000 €HT (1 200€TTC) comprenant la redevance afcen

Règlement : Paiement à l'inscription

Reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso

Fait à :

le :

Cachet de l'employeur

Signature (**Nom & fonction du signataire**) :

NuclExpert - Conditions Générales de Vente – Formation

Sauf condition particulière approuvée par écrit par les deux parties, la formation professionnelle est régie par les conditions générales suivantes :

1. Mission de formation

NuclExpert s'engage dans ses propositions sur la définition des formations, leurs objectifs, durée, la nature des méthodes employées, les compétences de ses formateurs et le budget.

L'action de formation se dispense au travers d'apports théoriques et éventuellement d'exercices pratiques. Un support de formation peut être remis aux stagiaires.

2. Commande

Toute commande ne prend effet qu'à réception d'une commande ou d'une confirmation signée par un membre habilité de l'Entreprise.

NuclExpert adresse en retour un accusé de réception pouvant comprendre, à la demande du client une convention de formation. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles dans le stage. Un engagement écrit de confirmation est obligatoire, aucune inscription téléphonique ne peut être prise en considération.

Pour les stages réputés imputables en référence à la loi française sur la formation professionnelle continue, et à la demande du client, NuclExpert adresse une convention de formation à l'organisme des fonds de formation du client et au client.

a. Inscription à titre individuel

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Le paiement doit parvenir à l'inscription. Le stagiaire en congé individuel de formation doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme paritaire agréé et s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3. Convocation

Lors de l'accusé de réception, il est envoyé à l'Entreprise une convocation précisant les dates et lieux des cours.

4. Tarification de la formation

Les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Les frais de la formation couvrent les frais d'enseignement (cours, travaux pratiques et dirigés) ainsi que les documents spécifiques à nos stages remis à chaque participant.

Les frais de formation ne comprennent pas les repas du midi.

5. Report du stagiaire – Désistement - Absence

NuclExpert se réserve le droit de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique et informe alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Toute demande d'annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Jusqu'à une date précédent de 20 jours avant la date de début de stage le client peut demander le remplacement ou le report de stagiaire.

Le non respect de ce délai entraînera le paiement d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 50% du montant de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

6. Conditions de facturation et de paiement

La facture est adressée avec l'accusé de réception de la commande. Le règlement, **net de tous frais bancaires**, à réception de la facture. Aucun escompte n'est accordé pour un paiement anticipé.

Tout paiement non conforme aux conditions générales de vente fera l'objet d'une pénalité pour retard de paiement, égale à trois fois et le taux de l'intérêt légal en vigueur plus 10% (**Article L441-6 de la Loi N° 2008-776 du 4/8/08**).

En cas de paiement effectué par un tiers payeur, il appartient à l'Entreprise du stagiaire de s'assurer préalablement au stage, de la bonne fin du paiement par le tiers payeur qu'il aura désigné sur le bulletin d'inscription. Une attestation de prise en charge doit être jointe à la commande. Au delà de deux mois, si le tiers payeur n'a pas effectué le règlement, l'Entreprise du stagiaire s'engage à prendre en charge le paiement de la prestation.

7. Clause de confidentialité

Le client autorise NuclExpert à faire mention, auprès de tiers, de la mission à titre de référence, dans le strict respect de la confidentialité.

8. Propriété intellectuelle

NuclExpert garantit que les documents conçus ne contiendront aucune reproduction ou emprunt de quelque sorte que ce soit à une autre œuvre, susceptible d'en interdire ou restreindre l'exploitation ou d'engager la responsabilité du Client vis-à-vis de tiers. En particulier, NuclExpert garantit expressément le Client contre tout trouble, revendication, éviction ou réclamation quelconques quant à la propriété intellectuelle des produits de formation éventuellement fournis au titre du contrat.

NuclExpert bénéficie de la protection donnée par la loi à la propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à NuclExpert, que ce soit en utilisant ces documents pour former d'autres personnes que ses propres collaborateurs, en les cédant ou en les communiquant à un concurrent.

Le client ne peut utiliser les propositions, les travaux, études, concepts, méthodes et outils (supports de stage, documentation) de NuclExpert que pour les fins stipulées par le contrat. Le non respect de cette clause est assimilé à une utilisation illicite sanctionnée par les articles du code pénal (loi du 11 mars 1957 – Article 40).

9. Sous-traitance

NuclExpert s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix.

10. Duplicata

Sur demande écrite du Client, NuclExpert peut délivrer un duplicata des attestations de formation pendant une période maximale de 2 ans après celle-ci et fera l'objet d'une facturation.

11. Litiges

En cas de litige survenant entre le client et NuclExpert à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Evry (91) France.